

DEC 11/2013

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 24 juin 2013

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 24 juin 2013

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Virement de crédits n° DEC 11/2013 - Section III - Commission - du budget
général 2013



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 17 juin 2013
(OR. en)**

10999/13

FIN 344

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: M. Janusz LEWANDOWSKI, membre de la Commission européenne
Date de réception: 14 juin 2013
Destinataire: M. Brian HAYES, président du Conseil de l'Union européenne

Objet: Virement de crédits n° DEC 11/2013 - Section III - Commission - du budget
général 2013

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC 11/2013.

p.j.: DEC 11/2013



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 12/06/2013

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2013
SECTION III - COMMISSION TITRE 18

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 11/2013

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 1802 Solidarité - Frontières extérieures, retour, politique des visas et libre circulation des personnes

ARTICLE - 18 02 06 Fonds pour les frontières extérieures

CP - 30 000 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1805 Sécurité et protection des libertés

ARTICLE - 18 05 08 Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme

CP 3 000 000

ARTICLE - 18 05 09 Prévenir et combattre la criminalité

CP 27 000 000

Justification du renforcement des programmes
«Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme» (CIPS)
et
«Prévenir et combattre la criminalité» (ISEC)

Les programmes «Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme» (CIPS – ligne 18 05 08) et «Prévenir et combattre la criminalité» (ISEC – ligne 18 05 09) sont désormais tous deux à court de crédits de paiement, de sorte qu'un renforcement est requis d'urgence. Un renforcement avait initialement été demandé dans le cadre du projet de budget rectificatif n° 2/2013 (PBR 2/2013), mais le cheminement de cette proposition a été plus lent que prévu.

La Commission propose donc des mesures à court terme pour honorer ses obligations contractuelles et pour éviter de devoir payer des intérêts de retard. De nouveaux renforcements seront nécessaires dans le courant de l'année, la présente demande ne couvrant les besoins que jusqu'à la fin du mois de septembre 2013.

Il convient de noter que la Commission a déjà pris des mesures restrictives, autant que possible, afin de limiter le niveau de paiements requis sur ces lignes budgétaires: elle a adapté les conventions de subvention signées pour reporter le versement des préfinancements à septembre/octobre, elle a gelé la signature de conventions de subvention jusqu'à ce que les crédits de paiement soient disponibles, elle a accordé la priorité aux entités privées et elle a suspendu certains paiements relatifs à des accords au niveau des services (SLA).

Si ces crédits de paiement supplémentaires ne devaient pas être mis à disposition, il en découlerait les conséquences suivantes:

- des intérêts de retard seront dus à partir d'août/septembre;
- les obligations envers les entités publiques ne seraient pas honorées;
- les conventions de subvention de l'appel spécifique 2012 ne seront pas signées.

En ce qui concerne le CIPS, l'exécution au 29 mai par rapport au budget voté pour 2013 s'établit à 49 %. Un montant de 3,1 millions d'EUR reste disponible sur la ligne. Les demandes de paiement en cours et les prévisions jusqu'à la fin de septembre 2013 comprennent des préfinancements pour les appels CIPS de 2012 (4,5 millions d'EUR), des paiements portant sur les engagements en matière de marchés publics (2,8 millions d'EUR) et des paiements finaux concernant des subventions (0,13 million d'EUR). Sur le total de 7,4 millions d'EUR nécessaires, un montant de 5 millions d'EUR se rapporte aux entités privées.

L'exécution de l'ISEC au 29 mai avait atteint 94 %, ce qui laisse des disponibilités à hauteur de 1,6 million d'EUR. Avant la fin du mois de septembre, les paiements suivants devront être honorés: préfinancements pour les appels ISEC de 2012 (22,5 millions d'EUR), paiements portant sur les engagements en matière de marchés publics (8 millions d'EUR) et paiements finaux concernant des subventions (1,25 million d'EUR). Sur les 31,75 millions d'EUR nécessaires, un montant de 14,5 millions d'EUR est dû à des entités privées. La Commission a déjà suspendu plus de 20 paiements en faveur d'entités publiques afin de donner la priorité aux contractants privés.

La source de crédits proposée est le Fonds pour les frontières extérieures (ligne 18 02 06), car l'adoption de ses programmes annuels est actuellement bloquée jusqu'à la levée de la réserve liée à la question de la gouvernance de Schengen. Cette ligne budgétaire peut ainsi contribuer temporairement à une solution pour les deux programmes, mais elle devra être renforcée à un stade ultérieur, étant donné que les crédits votés ne permettent pas de couvrir tous les préfinancements pour les programmes annuels 2013. La demande correspondante de crédits de paiement supplémentaires formulée dans le projet de budget rectificatif n° 2/2013 pour le Fonds pour les frontières extérieures reste en suspens.

En conclusion, un renforcement des crédits de paiement est requis d'urgence pour couvrir les obligations juridiques: 3 millions d'EUR pour le CIPS (18 05 08) et 27 millions d'EUR pour l'ISEC (18 05 09), montant pouvant être mis à disposition à court terme à partir du Fonds pour les frontières extérieures (18 02 06).

I. RENFORCEMENT

I.A

a) Intitulé de la ligne

18 05 08 - Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme

b) Données chiffrées à la date du 29/05/2013

	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	6 110 248
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	6 110 248
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	3 019 956
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	3 090 292
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	6 090 292
7. Renforcement proposé	3 000 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	49,10%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	88 987
2. Crédits disponibles à la date du 29/05/2013	3 638
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	95,91%

d) Justification détaillée du renforcement

Voir introduction.

I.B

a) Intitulé de la ligne

18 05 09 - Prévenir et combattre la criminalité

b) Données chiffrées à la date du 29/05/2013

	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	27 594 669
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	27 594 669
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	25 953 635
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	1 641 034
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	28 641 034
7. Renforcement proposé	27 000 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	97,84%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	22 183
2. Crédits disponibles à la date du 29/05/2013	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00%

d) Justification détaillée du renforcement

Voir introduction.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

18 02 06 - Fonds pour les frontières extérieures

b) Données chiffrées à la date du 29/05/2013

	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	174 240 625
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	174 240 625
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	32 787 458
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	141 453 167
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	111 453 167
7. Prélèvement proposé	30 000 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	17,22%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	408 687
2. Crédits disponibles à la date du 29/05/2013	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00%

d) Justification détaillée du prélèvement

Voir introduction.